

# Les neuroleptiques : règles de sevrage recommandées

---

*Par Thérèse*

En ce qui concerne les règles de sevrage des neuroleptiques et des antipsychotiques, nous manquons malheureusement de données et d'observations. Par conséquent, les présentes recommandations sont à considérer avec une certaine prudence!

## **Règles générales pour les neuroleptiques**

Pourcentage de diminution recommandé : **< 3%**

Longueur des paliers recommandée : **jusqu'à 35 jours**

Thérèse explique que l'expérience lui a montré que, pour un neuroleptique, c'est un petit pourcentage (parfois 1%) qui fonctionne le mieux et un long palier pouvant s'étendre parfois jusqu'à 35 jours voir plus. À tester pour chacun !

Finalement, Thérèse a constaté que dans le cas des neuroleptiques, comme dans le cas des antidépresseurs, il faut veiller à avoir le moins de symptômes possibles, voire pas du tout...

**Bien sûr tout est modulable pour chacun!**